

le plus possible d'un gouvernement qui voulait leur faire payer cher une noble défense.

C'est grâce à l'accomplissement de ce projet, que les Canadiens purent faire échouer les plans de destruction conçus contre leur race et leur foi, et transmettre intact et pur de toute souillure, à nous leurs fils, ce dépôt sacré, cet héritage glorieux, encore menacé aujourd'hui.

A la loi martiale succéda,—contre la juste attente de ceux qui étaient demeurés en Canada et qui espéraient voir bientôt finir ce règne de fer du soldat—un conseil composé de huit membres, y compris le gouverneur, et revêtus des triples pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, même de celui de taxer.

A l'avènement de ce conseil qui constitue le *Despotisme militaire*, jusqu'en 1774, les Canadiens durent comprendre que, si, sur la fin du règne de la loi martiale, on avait fini par suivre les lois et par adopter la langue du pays, il allait bientôt s'opérer un changement radical, et que la tyrannie allait commencer à peser lourdement sur eux; ils durent sentir et voir que leur religion allait être proscrite, que leur langue, leur race, tous les objets de leur affection, étaient odieux, et devaient disparaître pour faire place à la langue anglaise et à la religion protestante.

Pour exécuter ce projet inique, l'Angleterre, par une proclamation du mois d'octobre 1763, commença par morceler notre pays, et, du Canada, aussi vaste que l'Europe entière, elle retrancha les parties les plus importantes pour les distribuer à ses colonies. "Le Labrador, dit Garneau, depuis la rivière St. Jean jusqu'à la baie d'Hudson, l'île d'Anticosti, l'île de la Magdeleine, furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve; les îles de Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle-Écosse; les terres des grands lacs, aux colonies voisines. Bien-tôt encore le Nouveau-Brunswick en fut détaché pour prendre le nom qu'il porte aujourd'hui et une administration particulière.

"Du territoire, l'Angleterre passa aux lois. Le roi, de sa seule autorité, sans le concours du parlement, abolit les lois françaises, si précises, si claires, si sages, pour y substituer les lois anglaises, amas confus d'actes du parlement et de décisions judiciaires, enveloppées de formes compliquées et barbares dont la justice n'a pu encore se débarrasser en Angleterre, malgré les efforts de ses plus grands jurisconsultes; et cette abolition était faite pour assurer la protection et le bénéfice des lois de la nouvelle métropole à ceux de ses enfants qui s'établiraient en Canada."

Ainsi l'Angleterre sacrifiait ce riche héritage de nos pères, ce qu'il y a de plus rationnel en fait de législation, à sa haine contre tout ce qui était français et catholique.

Ce n'était encore cependant que le prélude de ce que l'on se proposait de faire.

Le pays, comme l'on sait, était entièrement peuplé de Canadiens, et l'élément anglais ne se rencontrait que dans les villes, et ne se composait, dit Garneau, "que de cette nuée d'aventuriers, d'intrigants, de valets, qui s'était abattue sur le Canada à la suite des troupes anglaises et après la capitulation de Montréal. Des marchands d'une réputation perdue, des cabaretiers crapuleux, composaient la classe la plus nombreuse. Les hommes probes et honorables formaient l'exception. Tous les fonctionnaires publics, les juges, les jurés étaient anglais et protestants.

"Le juge en chef Gregory, tiré du fond d'une prison pour être placé à la tête de la justice, ignorait le droit civil et la langue française. Le procureur général n'était guère plus propre à remplir sa charge. Les places de secrétaire provincial, de greffier du conseil, de régistreur, de prévôt-maréchal, furent données à des favoris qui les louèrent aux plus offrants!"

On pouvait compter tout au plus 500 de ces protestants anglais sur une population de 70,000 Canadiens-français catholiques. Ces hommes cependant, avec les quelques officiers sans honneur que l'Angleterre envoyait ici avec la servile et flétrissante mission d'accomplir ses honteux projets, de dénationaliser et faire disparaître les Canadiens, avaient la haute direction dans la conduite des affaires du pays, et refusaient hautement aux Canadiens tout droit à l'administration de leurs propres intérêts, les excluait de tout emploi public, leur refusaient enfin toute justice, parcequ'ils étaient Français et en étaient fiers, parcequ'ils étaient catholiques et portaient avec orgueil et défi ce titre noble et sacré pour la conservation duquel ils étaient prêts à sacrifier leurs biens et leurs vies.

L'Angleterre, dans son injustice, laissait à ces hommes tout pouvoir et tout droit; elle les voyait même avec plaisir attaquer journellement la langue française et la religion catholique, faire tous leurs efforts pour anéantir notre race: efforts qui venaient échouer contre l'union si belle et si ferme de nos pères.

Ces hommes demandaient hautement une chambre d'assemblée où les Canadiens, comme catholiques, ne pourraient pas être élus, et dont ils ne pourraient pas même être électeurs. Ils allaient même jusqu'à demander d'établir des écoles anglaises et protestantes dans toutes les paroisses et d'abolir peu à peu la langue française jusque dans les cours de justice.

De leur côté, les Canadiens pétitionnèrent pour qu'on ne vint pas à accorder une chambre d'où leur titre de catholiques les excluait, ils demandèrent leurs anciennes lois, leurs droits et privilèges de citoyens anglais, et l'établissement